

# [Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **39 (1968)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

ont dû discuter et négocier souvent pendant des mois et des années avant la construction d'un barrage ou d'un réseau collecteur.

Aujourd'hui, l'aménagement de notre réseau routier national oblige également les grandes entreprises de construction du pays à faire appel à des spécialistes de premier ordre pour la planification des travaux et le calcul de leur coût, pour les discussions avec les spécialistes des autres firmes du consortium, avec les représentants des fournisseurs, ainsi qu'avec le maître de l'œuvre. C'est ainsi qu'elles arrivent à maintenir le principe suisse de « qualité » au sens large du terme. Tous les efforts qu'elles consentent leur permettent d'accroître une expérience qui peut également leur servir pour des ordres de l'étranger.

La construction des infrastructures nationales exige beaucoup de souplesse. Il faut, pour chaque cas, trouver des solutions plus ou moins inédites. La manière de construire et les machines utilisées ici ne conviennent pas ailleurs. Parmi d'autres, on cite le cas de la vallée de l'Aar, où la route nationale a dû passer sous la voie ferrée Soleure-Olten. Elle se trouva dès lors à un niveau inférieur à celui de l'eau. Aussi a-t-il fallu, sur une longueur de 290 m., entourer la route nationale d'une isolation de béton. Afin que, même lorsqu'il pleut fort, elle reste entièrement sèche, il a aussi fallu la pourvoir d'une petite station de pompage.

Pour parler de la Suisse romande, on sait les problèmes considérables qui ont été posés aux ingénieurs en raison de la mauvaise qualité, en certains endroits, du terrain de l'autoroute Genève-Lausanne. Les constructeurs de la nouvelle artère Lausanne-Villeneuve ont aussi dû tenir compte de l'instabilité du terrain, ce qui a nécessité non seulement la construction de piliers très profonds, mais également des mesures spéciales en vue d'éventuelles modifications ultérieures inattendues du terrain.

Les ingénieurs et entreprises qui ont réussi à mener à chef des travaux dans des conditions aussi difficiles sont également capables de résoudre les problèmes qui se posent à l'étranger. C'est pourquoi bien des entreprises suisses, notamment aussi des bureaux d'étude, sont consultés pour les travaux entrepris même sur d'autres continents.

#### **ORGANES DE L'ADIJ**

Président : R. Steiner, Delémont ; vice-président : W. Sunier, Courtelary ;  
secrétaire : H.-L. Favre, Reconvilier ; caissier : R. Domont, Courtedoux.  
Bulletin : rédaction : Jean Schnetz, Delémont, bureau de l'ADIJ ;  
administration et publicité : Delémont.

Téléphones : président : (066) 2 15 83 ou 2 13 84 ou 2 25 81 ; vice-président : (039) 4 92 06  
ou 4 91 04 ; secrétaire : (032) 91 24 73 ou 91 29 79 ; caissier : (066) 6 23 72 ou 6 17 62.  
Comptes de chèques postaux : caisse générale : 25-2086 ; abonnements du bulletin :  
25-10213.    Abonnement annuel : Fr. 10.—. Le numéro : Fr. 1.20.

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source.